

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2208

commission principale : finances et institutions

objet : **SEM Cité internationale - Exercice 2003 - Présentation du rapport des mandataires**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La SEM de la cité internationale de Lyon est chargée de la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction sur le site de la Cité internationale.

L'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes concernant l'année 2003.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient madame Dominique Nachury et messieurs Pierre Laréal, Alain Jeannot, Patrice Béghain et Raymond Terracher.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2003, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur plusieurs exercices :

Rubriques	2000 (*) en k€	2001 en k€	2002 en k€	2003 en k€	Tendance 2003-2004
capital social	228,67				
participation publique	69,33 %				
<i>dont Communauté urbaine</i>	34 %				
total des produits	790	2 114	17 587	27388	↗
total des charges	801	2 066	17 430	27318	↗
produits société	520	744	1 114	1083	↘
charges société	531	696	960	1013	↗
résultat d'exploitation	- 12	67	236	102	↘
résultat net	- 11	48	156	70	↘
capacité d'autofinancement	- 2	52	170	94	↘
capitaux propres	218	266	423	493	↗

* comprend l'activité de pilotage jusqu'au 30 juin 2000 et l'activité d'aménageur pendant le 2° semestre de l'année 2000.

Dans le cas d'une SEM d'aménagement, les rubriques produits et charges société correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles sont extraites des rubriques total des produits et total des charges qui couvrent l'ensemble des activités de la société et notamment les opérations d'aménagement.

Après deux années d'augmentation, les produits société sont quasi stables en 2003. En revanche, on constate une évolution notable des produits et des charges pour un bénéfice de 70 123 € en baisse par rapport à 2002 (rappel : 156 468 €). Le résultat avant impôt étant de 105 639 € cette année (contre 238 420 en 2002) a donné lieu au paiement d'un impôt sur les sociétés de 36 805 € (contre 81 995 en 2002).

L'état de réalisation de l'opération d'aménagement en mètres carrés construits de surface hors œuvre nette (SHON) est estimé à 103 157 mètres carrés sur les 165 053 commercialisés au 31 décembre 2003.

Cette année a aussi été celle du démarrage du chantier de Rhône amont concernant l'extension du palais des congrès ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SEM de la Cité internationale au titre de l'exercice 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,